

Convoqué le 8 janvier 2026, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire le 14 janvier 2026 à 18h30, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, BLANQUET Marguerite, BONFANTI Djamila (pouvoir de LEYMARIE Muriel), COURVEILLE Martine, PLO Pascal, REDO Aline, SELAM Fatima, SOMEN Didier, TOUZANI Rachid, VIDAL Suzette.

Membres excusés : 9

BARTHAS Patricia, BLAVIER Yveline, DURAND Rosette, LEYMARIE Muriel (pouvoir à BONFANTI Djamila), MILESI Marie, ORRIT Didier, ROMIGUIER Valérie, SOURDIN Anne, SZCZEPANIAK Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	10	Voix délibératives	11

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2025,
- 2) Décision modificative n° 3,
- 3) Approbation du projet de l'action « CaSa Mobile : lien social et accès aux droits en milieu rural » pour 2026,
- 4) Approbation du projet de l'action « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE) pour 2026,
- 5) Approbation du projet de l'action « SAS IMPULS » pour 2026,
- 6) Adhésion du chantier d'insertion au réseau ASSIET 81 (Association Solidaire des Structures d'Insertion par l'Economique) pour l'année 2026,
- 7) Prêt de matériel,
- 8) Gestion du dispositif France Services,
- 9) Création d'un CST commun 3CS/CIAS,
- 10) Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 du CIAS,
- 11) DOB préalable à la préparation du budget prévisionnel 2026,
- 12) Questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2025

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 novembre 2025 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2025.

2- DECISION MODIFICATIVE N°3

VU le budget 2025 voté en date du 15 avril 2025,

Considérant la nécessité d'augmenter le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » afin de comptabiliser l'ensemble des dotations aux amortissements.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à effectuer la modification suivante sur le budget principal du CIAS :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
O-023-020 Virement à la section d'investissement	1 998,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL O 023 : Virement à la section d'investissement	1 998,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0811-020 Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
R 777-020 Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	102,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 998,00 €	2 100,00 €	0,00 €	102,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 998,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 998,00 €	0,00 €
D 13011-020 Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	102,00 €	0,00 €	0,00 €
R-26108-020 Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	102,00 €	0,00 €	2 100,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	102,00 €	1 998,00 €	2 100,00 €
Total Général		204,00 €		204,00 €

3- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION - « CASA MOBILE : LIEN SOCIAL ET ACCES AUX DROITS EN MILIEU RURAL » POUR 2026

Le dispositif permet :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés visant à soutenir un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des compétences et capacités des personnes,
- La mise en place des étapes nécessaires leur permettant de lever leurs freins socioprofessionnels,
- Le maintien d'un accompagnement lors de reprises d'activités, qu'elles soient en CDI, en CDD ou en intérim, de manière à sécuriser le retour à l'emploi et les démarches sociales et professionnelles qui y sont associées.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2026 de l'action « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE)

Le Président présente le plan de financement prévisionnel du dispositif pour 2026 (Janvier-Mars)

Total des dépenses pour le dispositif AVDE	15 667 €
Subvention demandée au titre du PDI	10 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2026,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

4- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION - « ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CARMAUSIN-SEGALA » (AVDE) POUR 2026

Le dispositif permet :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés visant à soutenir un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des compétences et capacités des personnes,
- La mise en place des étapes nécessaires leur permettant de lever leurs freins socioprofessionnels,
- Le maintien d'un accompagnement lors de reprises d'activités, qu'elles soient en CDI, en CDD ou en intérim, de manière à sécuriser le retour à l'emploi et les démarches sociales et professionnelles qui y sont associées.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2026 de l'action « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE)

Le Président présente le plan de financement prévisionnel du dispositif pour 2026 (Janvier-Mars)

Total des dépenses pour le dispositif AVDE	15 667 €
Subvention demandée au titre du PDI	10 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2026,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

5- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « SAS IMPULS » POUR 2026

Depuis 2022, le CIAS porte une action intitulée « Reprendre Confiance en Soi pour Renouer avec l'emploi » destinée aux personnes présentant des freins psychologiques ou sociaux à l'engagement dans un parcours d'insertion.

Les constats partagés par les professionnels de l'insertion et les partenaires institutionnels mettent en lumière les difficultés rencontrées par les bénéficiaires en matière de **mobilité, d'accès aux droits, de santé, de communication et de confiance en soi**. Ces freins conjugués génèrent une perte de repères, un isolement social et des difficultés à investir un parcours vers l'emploi.

Face à ces constats, le CIAS souhaite proposer en 2026 une action plus globale en proposant un parcours de remobilisation structuré et pluridimensionnel, permettant aux bénéficiaires de retrouver confiance, autonomie et d'impulser leur engagement dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Ce parcours sera proposé en amont de l'insertion professionnelle.

L'objectif général du « SAS'IMPULS » est de favoriser la remobilisation des bénéficiaires en levant les freins périphériques à l'insertion et en renforçant leurs capacités d'action.

Ce parcours global de remobilisation permettra de faciliter l'engagement des personnes dans un parcours socio-professionnel.

Plan de financement 2026 de l'action « SAS IMPULS » pour 2026

Le Président présente le plan de financement prévisionnel du dispositif pour 2026

Total des dépenses pour le dispositif SAS'IMPULS	18 700 €
Subvention demandée au titre du PDI	12 500 €
Subvention demandée au titre de la politique de la ville (Région)	3 000 €
Subvention demandée au titre de la politique de la ville (Etat)	3 200 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2026,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département, de la Région et de l'Etat et à signer tous les documents afférents à la présente action.

6- ADHESION DU CHANTIER D'INSERTION AU RESEAU ASSIET 81 (ASSOCIATION SOLIDAIRE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE) POUR L'ANNEE 2026

ASSIET 81 est un réseau territorial qui a pour but de lutter contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès à l'emploi durable des personnes qui en sont les plus éloignées, et de soutenir le développement solidaire de l'économie tarnaise.

L'adhésion du chantier d'insertion à ce réseau présente plusieurs intérêts :

- une représentation collective auprès des instances proches de l'Insertion par l'Activité Economique permettant une défense des intérêts généraux,
- une veille active dans le secteur d'activité,
- une mutualisation en termes de formations pour les CDDI.

Pour rappel, l'adhésion à une tête de réseau est un des critères examinés dans la demande de conventionnement avec l'Etat.

La cotisation annuelle s'élève à 25 euros par an.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion du chantier d'insertion au réseau ASSIET 81,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion, et effectuer le renouvellement annuel de l'adhésion,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget du CIAS.

7- PRET DE MATERIEL DE LA CASA

L'association Amitiés Ezidis a fait don d'une sono et d'un vidéoprojecteur au service de La CaSa centre social du CIAS Carmausin-Ségala au mois de juin 2025.

Le centre social s'est engagé à mettre à disposition ce matériel aux partenaires locaux. Un règlement de mise à disposition définissant les conditions de prêt a été établi.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le règlement de mise à disposition aux partenaires locaux.

8- GESTION DU DISPOSITIF FRANCE SERVICES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Par délibération du 12 octobre 2017 le Conseil Communautaire de la 3CS a décidé le transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public » au titre de ses compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 15 avril 2021 le Conseil Communautaire de la 3CS a délégué la gestion du dispositif France Services d'intérêt communautaire à l'association Séga'Liens. Vu le transfert des activités du Centre Social portées par l'association Séga'Liens au CIAS et de la réorganisation de l'action sociale il a été délégué la gestion du dispositif France Services au CIAS à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par délibération du 15 décembre 2021 le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé la gestion du dispositif France services d'intérêt communautaire.

Vu l'organisation actuelle de France Services au sein du Pôle Numérique il semble opportun que la communauté de communes reprenne en gestion ce dispositif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la fin de gestion du dispositif France service d'intérêt communautaire par le CIAS,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

9- CREATION D'UN CST COMMUN 3CS/CIAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-7 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le rapport de l'autorité territoriale :

Monsieur le Président indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article L. 251-7 du code général de la fonction publique, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, un Comité Social Territorial commun peut être mise en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents.

Monsieur le Président précise que pour des raisons de continuité de gestion, il apparaît nécessaire de maintenir un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carmausin-Ségala.

Monsieur le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2026, les effectifs cumulés de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est supérieur à 50 agents,

Considérant l'intérêt de disposer un Comité Social Territorial commun aux établissements publics précité, Monsieur le Président propose la création et le maintien d'un Comité Social Territorial commun pour les élections professionnelles du mois de décembre 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE :

Article 1 : La création et le maintien d'un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carmausin-Ségala.

Article 2 : De placer ce Comité Social Territorial commun auprès de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Article 3 : D'informer Monsieur le Président de Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Tarn de la création de ce Comité Social Territorial et de transmettre la délibération portant création du Comité Social Territorial.

10- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026 DU CIAS

Le Président expose, que le calendrier prévisionnel 2026 du Conseil d'Administration prévoit que le vote des budgets ait lieu le 24 février.

Afin de permettre la continuité d'activité, il est nécessaire d'autoriser la poursuite des dépenses dans le cadre fixé par la réglementation à savoir :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE pour le budget principal du CIAS, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes présentées ci-dessous :

Présentation par chapitre :

Chapitres budgétaires	Rappel Crédits ouverts au budget 2025	Autorisation jusqu'au vote du budget 2026 (1/4)
21 - Immobilisations corporelles	20 938.42€	5 234.60 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 800.00 €	450.00 €
TOTAL	22 738.42 €	6 684.60 €

11- PREPARATION DU BUDGET 2026 DU CIAS – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président présente le budget primitif 2026 du CIAS.

Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et invite les membres du conseil d'administration à débattre les orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTESTE de la tenue du débat d'orientation budgétaires pour 2026.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

**Le Président,
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**La secrétaire de séance
Martine COURVEILLE**

